Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026162-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/162 **Séance du 17 novembre 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

3.2 Domaine et patrimoine – Aliénation
Vente de la salle du lavoir

Arthur Da SILVA rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de la salle du lavoir, 16 Rue du Roquet, construite sur la parcelle AL 343 d'une superficie de 104 m².

Cette salle utilisée initialement comme salle associative, puis comme halte aux passants pour personnes sans domicile fixe, avait dû être désaffectée suite au diagnostic réalisé sur la charpente, révélant des désordres la rendant impropre à tout usage.

Il précise que dans un objectif de rationalisation du patrimoine communal, la vente de ce bien a été étudiée.

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques a été sollicité et a évalué le bien à 40 000 €. Une évaluation complémentaire a été demandé auprès de professionnels de l'immobilier. Cette seconde évaluation a établi une fourchette comprise entre 60 et 70 000 €.

Une offre d'achat a été transmise à la commune, après négociation, pour un montant de 55 000 €.

Arthur Da Silva propose au Conseil d'approuver la mise en vente et de valider la proposition d'achat pour un prix de vente net vendeur de 55 000 €.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'avis rendu par la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine le 15 juillet 2026.
- Vu la proposition d'achat transmise par l'agence SAFTI.

- **APPROUVE** à l'unanimité la vente de la salle du lavoir, 16 rue du roquet, construite sur la parcelle AL 343 d'une superficie de 104 m².

- **ACCEPTE** La proposition d'achat transmise par l'agence SAFTI pour un montant de 55 000 € net vendeur.

- **PRECISE** que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026162-DE

Feuillet n° 213

- **AUTORISE** Madame le Maire ou tout autre membre du Conseil municipal ayant reçu délégation à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE